

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-15/03/2013

Date de publication : 15/03/2013

Date de fin de publication : 01/07/2016

DJC- DISPOSITIONS JURIDIQUES COMMUNES

Positionnement du document dans le plan :

[DJC - Dispositions juridiques communes](#)

1

Sous l'intitulé « dispositions juridiques communes » sont exposées des dispositions particulières ou générales non strictement fiscales touchant à l'établissement de l'impôt, ou à son contrôle, ou encore évoquant certaines règles de procédure ou certains dispositifs juridiques spécifiques pouvant avoir des incidences sur le plan fiscal :

Sont ainsi évoqués dans la présente série :

- l'accès aux documents administratifs ([BOI-DJC-CADA](#)) ;
- la finance islamique et ses outils ([BOI-DJC-FIN](#)) ;
- les organismes agréés - centres de gestion et associations ([BOI-DJC-OA](#)) ;
- les professionnels de l'expertise comptable ([BOI-DJC-EXPC](#)) ;
- le dispositif des tiers de confiance ([BOI-DJC-TDC](#)) ;
- la définition du Trust ([BOI-DJC-TRUST](#)) ;
- le secret fiscal ([BOI-DJC-SECR](#)) ;
- le dispositif de l'attestation de régularité fiscale ([BOI-DJC-ARF](#)).